



**PLAN NATIONAL D'ACTIONS (PNA)
POUR LE RÉTABLISSEMENT DE
L'IGUANE DES PETITES ANTILLES**

2018 - 2022



1

Compte rendu du

Comité de Pilotage (COPIL) n°3

du Plan national d'actions (PNA)

pour le rétablissement de l'Iguane des petites Antilles (IPA)

2018-2022

<https://www.iguanes-antilles.org/> dont espace réservé (mot de passe : *delicatissima*)

Guadeloupe / Saint-Martin & Martinique

3 février 2021



COPIL PNA IPA n°3 Guadeloupe / Saint-Martin & Martinique		
Date et heure : 03 février 2021 (9h00 – 10h30)		
Lieu : visioconférence (via <i>Teams</i>)		
Participants : cf. Annexe 1 : Liste des personnes présentes au COPIL n°3		
Documents joints (en cliquant sur les liens) : <ul style="list-style-type: none"> - Support de présentation du COPIL - Compte rendu des Comités Techniques (COTEC) n°3 du PNA IPA Guadeloupe et Martinique - Tableau de bord des indicateurs - Tableaux de bord de suivi financier (Guadeloupe / St-Martin et Martinique) - Fiches réflexes signalement iguanes communs (cf. Annexe 2 et Annexe 3) - Plaquette de présentation des actions 		
Rédacteurs compte-rendu : <ul style="list-style-type: none"> - Nicolas PARANTHOËN (ONF) - Julie PAUWELS (ONF) - Emy NJOH ELLONG (ONF) 		
Version du document		Date de diffusion
Projet de compte-rendu – v1		29 mars 2021
Compte-rendu – version finale		20 avril 2021
Nombre de pages : 11 + annexes		

NB : tous les [documents soulignés en bleu](#) cités dans ce compte-rendu sont accessibles et téléchargeables via des liens hypertextes.

Table des matières

1. Introduction.....	4
2. Validation des 9 propositions et avis des comités techniques.....	4
1. Objectif I : Rétablir l'Iguane des petites Antilles et ses habitats dans un état favorable par des actions de conservation adaptées.....	5
2. Objectif II : Sensibiliser et former les acteurs aux enjeux de la protection de l'Iguane des petites Antilles.....	8
3. Objectif III : Suivre les tendances d'évolution des populations d'Iguane des petites Antilles et de leurs habitats.....	9
3. Bilan des actions.....	10
4. Bilan financier.....	10
5. Clôture du Comité de Pilotage	11



1. Introduction

4

B. LAZZARINI (DEAL 972) introduit ce 3^{ème} comité de pilotage (COPIL) du Plan national d'actions pour le rétablissement de l'Iguane des petites Antilles (IPA). Il présente les excuses des directeur et directrice adjointe de la DEAL Martinique qui n'ont pu être présents, et sera le représentant du préfet de la Martinique, qui préside ce COPIL. Il souhaite la bienvenue à la nouvelle équipe d'animation du PNA qui a été entièrement renouvelée dans les 6 derniers mois. Il rappelle que le COPIL est une instance décisionnelle qui a pour vocation de valider par un vote formel les bilans techniques et financiers, et déterminer les orientations à suivre pour le PNA suite aux avis et propositions des comités techniques (COTEC) de Guadeloupe / St-Martin et de Martinique. Il propose à chacun des participants de se présenter lors d'un tour de table.

Tour de table (voir Annexe 1 : Liste des personnes présentes au COPIL n°3).

C. FOURCADE (ONF 971) annonce que le directeur régional de l'ONF Guadeloupe, M. Jean-Louis PESTOUR, a quitté son poste et sera remplacé dès la mi-mars par une nouvelle directrice, Mme Mylène MUSQUET, actuelle directrice adjointe du Parc national de la Guadeloupe. Un tuilage concernant les projets PNA a été réalisé.

F. BOMPY (ONF 972) excuse également la directrice territoriale de l'ONF Martinique et sera le représentant de l'ONF Martinique lors de cette réunion. Il salue la qualité du travail fourni par l'équipe d'animation du PNA, qui a déjà permis une amélioration de la coordination des projets PNA auprès des partenaires extérieurs mais également en interne avec les autres services de l'ONF.

N. PARANTHOEN (animation PNA) rappelle qu'en 6 mois, 100% de l'équipe d'animation a été renouvelée. Malgré cela, les instances de gouvernance ont pu se tenir normalement (4 comités techniques dont [2 pour l'iguane des petites Antilles](#)), les projets en cours se sont poursuivis sans discontinuer, et de nouveaux outils de suivi de la mise en œuvre technique et financière des PNA ont été déployés ([tableau de bord des indicateurs](#) et tableaux de bord de suivi financier pour la [Guadeloupe / St-Martin](#) et pour la [Martinique](#)).

Il présente l'ordre du jour.

2. Validation des 9 propositions et avis des comités techniques

J. GRESSER (DEAL 972) indique que le quorum de 5 membres présents ou représentés est atteint : préfet de Martinique représenté, DEAL Guadeloupe, DEAL Martinique, Région Guadeloupe, Collectivité Territoriale de Martinique. Ces membres peuvent voter pour chacune des décisions.

C. NANHOU (Région 971) indique ne pas avoir de procuration de vote de sa direction et s'abstiendra donc de participer aux votes.

1. Objectif I : Rétablir l'Iguane des petites Antilles et ses habitats dans un état favorable par des actions de conservation adaptées

PROPOSITION 1	
	Guadeloupe – Saint-Martin
Action I.1 : Réduire la pression exercée par l'iguane commun	<p>Proposition COTEC Guadeloupe / St-Martin</p> <p>Le COTEC propose la validation des 2 fiches réflexes « <i>Signalement iguane commun</i> » à La Désirade (cf. Annexe 2, page 13), destinées (i) aux services techniques et (ii) au grand public. En attendant le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission Titè, le numéro de téléphone figurant sur la fiche à destination du grand public est inactif. Le numéro de la gendarmerie et l'adresse email restent valables.</p> <p>J-F BOYER (DEAL 971) demande dans quelle mesure les actions de prévention d'une invasion et le réseau de veille sont efficaces.</p> <p>N. PARANTHOEN (animation PNA) explique que le travail de prévention d'une invasion de l'Iguane commun (IC, ou Iguane rayé) à La Désirade est mis en œuvre de 3 manières complémentaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une régulation de la population d'IC à Jarry par des actions de capture et destruction sur la zone d'embarquement (quai 9 bis) de la barge de marchandises qui va à La Désirade (démarrage de l'action en 2021) ; 2. un contrôle biosécurité de la barge à chacune de ses arrivées à La Désirade (prestation lancée pour mise en œuvre en 2021) ; 3. l'animation d'un réseau de veille à La Désirade pour une détection précoce de l'arrivée éventuelle d'IC sur l'île, pour permettre une intervention rapide des personnes formées à la capture et mise à mort. <p>L'efficacité à proprement parler est difficilement mesurable aujourd'hui, les actions 1 et 2 ci-dessus démarrant en 2021. Concernant le point 3, une femelle adulte hybride a par exemple été capturée 4 heures après son signalement en juin 2020. Le réseau est actuellement composé de 8 membres.</p> <p>J-F BOYER (DEAL 971) rappelle que les PNA n'ont pas vocation à s'inscrire dans la durée. Ils doivent permettre de mesurer les résultats des actions menées pour la préservation des espèces.</p> <p>B. LAZZARINI (DEAL 972) confirme qu'il est très important d'avoir des résultats, mais les actions doivent être pensées dans une vision pluriannuelle afin d'avoir des résultats opérationnels. En Martinique, la fiche réflexe de lutte contre l'iguane commun a été validée.</p> <p>J-F BOYER (DEAL 971) demande de préparer une évaluation avec des indicateurs de résultats d'ici la fin du PNA en 2022.</p> <p>C. MAGNARD (DEAL 971) demande où en est la capture des hybrides sur La Désirade. Elle souhaite également avoir des précisions sur la restauration du site de la pointe des Colibris où un ETP a été financé par la DEAL pendant 1 an en faveur de l'association Titè.</p> <p>J. PAUWELS (ONF 971) indique qu'en 2018, un IC a été capturé à La Désirade. Depuis, une vingtaine d'hybrides ont été capturés, dont le dernier en juin 2020. Quelques signalements non vérifiés ont été reportés. Le projet de restauration de la pointe des Colibris sera terminé en août 2021.</p>
Décision du COPIL	Proposition validée

PROPOSITION 2		
Guadeloupe – Saint-Martin		
Proposition COTEC Guadeloupe / St-Martin		Le COTEC propose la réalisation d'une étude pour évaluer l'abondance d'iguanes rayés sur la zone portuaire de Jarry, avant et après mise en œuvre des actions de lutte (prestation ONF). En cas de budget contraint, cette action ne devra pas être privilégiée au détriment d'actions de lutte directe contre l'iguane rayé. L'ONF envisagera donc le lancement d'une telle étude selon les ressources humaines et financières disponibles.
Action I.1 : Réduire la pression exercée par l'iguane commun		B. LAZZARINI (DEAL 972) est sceptique quant aux résultats obtenus via une étude similaire menée à Fort de France en 2020, au regard de son coût (i.e. 14 447 €). Il est nécessaire d'avoir des indicateurs fiables pour évaluer l'efficacité des actions menées, mais il faut rester raisonnable sur leur coût. F. BOMPY (ONF 972) confirme qu'une telle étude est inévitable pour évaluer l'efficacité des actions de lutte contre l'iguane rayé, et qu'elle a permis d'estimer une densité moyenne de 4 iguanes rayés par hectare dans les zones portuaires de Fort de France. N. PARANTHOEN (animation PNA) précise qu'on peut estimer le coût autour de 15 000 € pour la zone portuaire de Jarry. J. GRESSER (DEAL 972) confirme le coût de l'étude en Martinique : 14 447 €.
Décision du COPIL		Proposition validée

PROPOSITION 3		
Martinique		
Proposition COTEC Martinique		Le COTEC propose la validation des fiches réflexes « <i>Lutte contre l'Iguane rayé</i> » pour l'îlet Chancel (cf. Annexe 3, page 15). Ces fiches seront distribuées lors de chaque formation du réseau de veille de détection précoce par l'animation du PNA ou son prestataire.
Décision du COPIL		Proposition validée

PROPOSITION 3 bis (non présentée en séance, validée à relecture du compte-rendu*)		
Martinique		
Proposition COTEC Martinique		Le COTEC propose d'adapter la fiche réflexe « <i>Signalement Iguane commun</i> » à Désirade (cf. Annexe 2, page 13) au Nord Martinique.
Décision du COPIL		Proposition validée

* Cette proposition du COTEC Martinique est intervenue à relecture du projet de compte-rendu des Comités techniques et n'avait pas été formulée au moment du Comité de pilotage du 03 février 2021. Cette proposition a donc été soumise à validation du COPIL à la relecture du projet de compte-rendu.



PROPOSITION 4

Martinique	
Action I.4 : Réduire la mortalité non-naturelle de l'espèce	Proposition COTEC Martinique Le COTEC propose la validation d'une opération de dératisation sur l'ensemble de l'îlet Chancel couplant du piégeage mécanique et de la lutte chimique (raticide). Le protocole sera défini conformément à la législation en vigueur et aux préconisations d'usage qui s'appliquent, et prendra en compte la littérature existante et le retour d'expérience du Parc Naturel de la Martinique.
	Discussions COPIL B. LAZZARINI (DEAL 972) valide la proposition du COTEC. J. GRESSER (DEAL 972) indique qu'une stratégie à long terme est à mettre en place sur l'îlet Chancel.
	Décision du COPIL Proposition validée



2. Objectif II : Sensibiliser et former les acteurs aux enjeux de la protection de l'Iguane des petites Antilles

PROPOSITION 5		
Action II.1 : Définir une stratégie de communication externe et la mettre en œuvre		Guadeloupe – Saint-Martin
Proposition COTEC Guadeloupe / St-Martin	Le COTEC propose le lancement d'un marché de consultation commun aux animations scolaires et de la caravane (prestation ONF). L'animation du PNA procédera au lancement de ce marché qui sera envoyé à l'ensemble du réseau Iguane des petites Antilles.	
Décision du COPIL	Proposition validée	

8

PROPOSITION 6		
Action II.1 : Définir une stratégie de communication externe et la mettre en œuvre		Guadeloupe – Saint-Martin
Proposition COTEC Guadeloupe / St-Martin	Le COTEC propose la mise en œuvre de campagnes (i) de sensibilisation des élus, (ii) et/ou de formations à destinations d'opérateurs privés à la lutte contre les IC et/ou (iii) de sensibilisation d'opérateurs touristiques (prestation(s) ONF). L'animation du PNA envisagera le lancement de tout ou partie de ces campagnes selon les ressources humaines et financières disponibles.	
Discussions COPIL	N. PARANTHOEN (animation PNA) indique que des campagnes de sensibilisation des élus, des opérateurs de lutte contre l'Iguane rayé et des professionnels du tourisme pourraient être organisées en Guadeloupe tel que ce fut le cas en Martinique en 2020. Le lancement de ces campagnes se ferait sous réserve des financements disponibles et de la disponibilité des équipes. J. GRESSER (DEAL 972) précise que la sensibilisation des élus sur deux demi-journées a coûté 2 000 €. E. NJOH ELLONG (animation PNA) rappelle le coût de la caravane d'animation s'élève à 15 000 € pour 25 jours d'animations, soit 50 jour/hommes (dont 13 500 € financés par la DEAL et 1 500 € par le Carbet des sciences). J. GRESSER (DEAL 972) complète en rappelant que le plan de lutte contre l'iguane commun est animé par la DEAL, impliquant du temps d'agents de la DEAL, sans autre financement dédié.	
Décision du COPIL	Proposition validée	

PROPOSITION 7		
Action II.1 : Définir une stratégie de communication externe et la mettre en œuvre		Guadeloupe – Saint-Martin
Proposition COTEC Guadeloupe / St-Martin	Le COTEC propose la réalisation de supports de communication physiques ou numériques tels que (i) un spot vidéo et/ou (ii) le partage d'un encart publicitaire sur l'annuaire nautique Ti'Ponton (prestation(s) ONF). L'animation du PNA envisagera la réalisation de tout ou partie de ces campagnes selon les ressources humaines et financières disponibles.	
Décision du COPIL	Proposition validée	

3. Objectif III : Suivre les tendances d'évolution des populations d'Iguane des petites Antilles et de leurs habitats

9

PROPOSITION 8	
Action III.1 : Poursuivre le suivi des populations d'iguane des petites Antilles	Martinique <p>Proposition COTEC Martinique Le COTEC propose la réalisation d'une étude pour définir et mettre en œuvre un suivi de la population du Nord de la Martinique. L'animation du PNA envisagera le lancement d'une prestation pour définir un protocole de suivi de cette population selon les ressources humaines et financières disponibles.</p>
	Discussions COPIL <p>B. LAZZARINI (DEAL 972) présente au COPIL le projet de thèse du CNRS qui cherche un financement depuis 4 ans et qui pourrait répondre à cet objectif.</p> <p>E. NJOH ELLONG (animation PNA) indique que ce projet mérite d'être actualisé et que deux réunions ont eu lieu à ce sujet avec le CNRS et le doctorant pressenti.</p> <p>F. BOMPIY (ONF 972) propose la réalisation d'une étude de faisabilité, ce qui est différent d'un projet de thèse. Une thèse se déroule sur 3 ans, or nous avons besoin de résultats rapidement, car le PNA se termine en 2022.</p> <p>J. GRESSER (DEAL 972) précise qu'elle est en attente de documents du doctorant pressenti pour conclure sur la faisabilité d'une thèse. Elle ajoute qu'une prestation doit en effet rapidement être lancée, et que la thèse est un second point à analyser.</p> <p>N. PARANTHOEN (animation PNA) propose de réaliser l'étude de faisabilité et de réajuster si besoin la décision dans 3 mois.</p>
	Décision du COPIL Proposition validée

PROPOSITION 9	
Action III.3 : Améliorer les connaissances sur l'écologie et la biologie de l'espèce	Guadeloupe – Saint-Martin <p>Proposition COTEC Guadeloupe / St-Martin Le COTEC propose la mise en œuvre d'une étude sur l'écologie et/ou la biologie de l'espèce, notamment (i) une étude sur le régime alimentaire à Petite Terre ou (ii) le suivi des sites de ponte à Petite Terre et/ou Désirade. L'animation du PNA envisagera le lancement de tout ou partie de ces études selon les ressources humaines et financières disponibles.</p>
	Discussions COPIL <p>N. PARANTHOEN (animation PNA) indique que la cartographie des habitats naturels de Petite Terre sera réalisée par l'ONF via des images drones et des relevés de terrain. Cette cartographie est un préalable au lancement de l'étude des habitats préférentiels de l'Iguane des petites Antilles par croisement avec les données de CMR et/ou distance sampling.</p> <p>C. MAGNARD (DEAL 971) indique que cette étude est fondamentale pour la Guadeloupe et précise qu'il y a une forte attente de ces résultats.</p>
	Décision du COPIL Proposition validée

3. Bilan des actions

N. PARANTHOEN (animation PNA) présente le [tableau de bord de suivi des indicateurs de mise en œuvre des actions du PNA](#) qui a été créé récemment par la nouvelle équipe d'animation. Ce tableau a pour vocation de faire un suivi détaillé des actions entreprises et des résultats obtenus. Il contiendra prochainement des liens vers l'ensemble des livrables (rapports et publications) en lien avec les actions réalisées. Le tableau de bord est accessible en ligne depuis l'[espace réservé](#) aux membres du réseau (mot de passe : delicatissima).

10

B. LAZZARINI (DEAL 972) trouve cette synthèse très intéressante et pense que cet outil sera incontournable une fois totalement complété, car il permet une vue d'ensemble du PNA.

J.F. BOYER (DEAL 971) indique que ce tableau est à utiliser en routine. Il se demande pourquoi on parle de Saint-Martin dans les études et propositions du COTEC, mais qu'on ne retrouve pas cette île dans les résultats.

N. PARANTHOEN (animation PNA) précise qu'il n'y a plus d'Iguane des petites Antilles à Saint-Martin. Ce faisant il n'y a pas d'actions mises en place au bénéfice de la conservation de cette espèce. Saint-Martin est toutefois concerné par le [plan de lutte contre l'iguane commun](#) (espèce exotique envahissante), dont la population se développe rapidement sur le territoire.

Il présente ensuite les actions phares pour chacun des 3 volets du PNA : cf. [plaquette de présentation](#).

4. Bilan financier

N. PARANTHOEN (animation PNA) présente les tableaux de bord de suivi financier qui ont été créés par la nouvelle équipe d'animation, pour la [Guadeloupe / St-Martin](#) et pour la [Martinique](#). Ces tableaux ont vocation à faire un suivi financier détaillé et précis des actions entreprises, de façon globale et pour chaque financement obtenu. Ils rappellent les **(i)** estimations budgétaires du PNA par action, indiquent **(ii)** les budgets prévisionnels d'après l'ensemble des financements obtenus, suivent **(iii)** les dépenses réellement exécutées par les bénéficiaires, et mesurent **(iv)** les écarts entre budgets prévisionnels et dépenses exécutées.

Les tableaux de bord sont accessibles en ligne depuis l'[espace réservé](#) aux membres du réseau (mot de passe : delicatissima).

Des extractions graphiques des tableaux de bord sont présentées (cf. [support de présentation du COPIL](#)), sur la période de mise en œuvre du PNA entre 2017 et 2020 et pour l'année 2020 uniquement.

C. MAGNARD (DEAL 971) fait remarquer qu'il y a des écarts significatifs entre les estimations budgétaires prévisionnelles du PNA et les financements obtenus pour la Martinique. Elle ajoute que le plafonnement des charges externes de l'ONF, que la DEAL a découvert après contractualisation avec l'ONF, est un problème à discuter lors du comité de suivi du 4 février 2021.

N. PARANTHOEN (animation PNA) répond en ce qui concerne la Martinique : deux dossiers de demande de financements FEDER ont été déposées, en 2018 et 2019. Le retard dans l'instruction de ces dossiers rend l'exécution des dépenses prévues impossible d'ici le terme de la mission d'animation des PNA par l'ONF en mars 2022. Ce faisant, l'ONF et ses codemandeurs souhaitent désengager leurs dossiers FEDER. Il est par ailleurs attendu que cette démarche accélère l'instruction de la part de la



Collectivité Territoriale de Martinique au titre du Contrat de convergence et de transformation (CCT), qui s'élève à hauteur de 200 000 €. L'État contribue au CCT à hauteur de 300 000 €.

F. BOMPY (ONF 972) complète en indiquant que les charges de personnel ne sont pas éligibles au titre des règles qui s'appliquent au programme FEDER en Martinique.

Le COPIL valide à l'unanimité le retrait des dossiers FEDER en Martinique et invite la CTM à tenir son engagement au titre du Contrat de convergence et de transformation (CCT) d'après la saisine écrite du Comité de programmation du 17 février 2020.

11

C. NANHOU (Région 971) souhaite avoir des précisions sur l'engagement des 100 000 € apportés par la Région Guadeloupe dans le cadre du programme FEDER.

N. PARANTHOEN (animation PNA) informe que 132 000 € et environ 235 000 € ont été exécutés respectivement en charges externes et internes ONF depuis le démarrage du programme FEDER, soit environ 367 000 € au total. Cela représente environ 26% du budget prévisionnel global sur ce programme de mise en œuvre d'actions des PNA Iguane des petites Antilles et tortues marines.

Une remontée de dépenses ainsi qu'une demande d'avenant seront transmis à la Région au 2^e trimestre 2021.

F. BOMPY (ONF 972) informe que l'appel à projet MOBBiodiv lancé par l'OFB dans le cadre du plan de relance ne permet pas le financement des charges de personnel ONF a priori. Il est donc difficile pour l'ONF de se positionner sur cet appel à projet prioritairement destiné aux collectivités et associations.

B. LAZZARINI (DEAL 972) propose d'en discuter avec l'OFB et Pierre COQUELET afin de voir si les modalités d'éligibilité de l'OFB peuvent évoluer.

Liam VILLENEUVE (CTM) indique aux membres du COPIL que le dossier CCT a reçu un avis technique favorable à la CTM. Le dossier sera prochainement examiné en Conseil exécutif pour avis avant passage en assemblée plénière. La validation pourrait ainsi être notifiée à l'ONF en mars 2021.

Le service instructeur est en attente des courriers signés demandant le retrait des deux dossiers de demande de financement au titre du FEDER.

Le COPIL remercie la CTM pour cette information.

5. Clôture du Comité de Pilotage

L'ordre du jour étant épuisé, le COPIL est clos à 10h30.

Toutes les propositions des COTEC sont validées.

Annexe 1 : Liste des personnes présentes au COPIL n°3

12

Structure	Prénom NOM	Fonction	Contact
DEAL Guadeloupe	Jean-François BOYER	Directeur de la DEAL Guadeloupe	jean-francois.boyer@developpement-durable.gouv.fr
DEAL Guadeloupe	Claire MAGNARD	Service Ressources Naturelles / Cheffe du pôle Biodiversité	claire.magnard@developpement-durable.gouv.fr 06 90 46 97 00
DEAL Guadeloupe	Donatien CHARLES	Service Ressources Naturelles / Pôle Biodiversité / Chargé de mission faune terrestre, CITES et chasse (référent PNA IPA)	donatien.charles@developpement-durable.gouv.fr 05 90 99 43 53
DEAL Martinique	Bruno LAZZARINI	Chef du Pôle Biodiversité Nature et Paysages	bruno.lazzarini@developpement-durable.gouv.fr 05 96 59 59 12
DEAL Martinique	Julie GRESSER	Pôle Biodiversité / Chargée de mission faune terrestre et tortues marines (référente PNA IPA)	julie.gresser@developpement-durable.gouv.fr 05 96 59 59 40
ONF	Nicolas PARANTHOËN	Animateur interrégional des PNA	nicolas.paranthoen@onf.fr 0690 47 37 32
ONF Guadeloupe	Caroline FOURCADE	Responsable du Service Bois et Développement Durable	caroline.fourcade@onf.fr 05 90 99 29 96
ONF Guadeloupe	Julie PAUWELS	Animatrice territoriale des PNA pour la Guadeloupe et Saint-Martin	julie.pauwels@onf.fr 0690 76 11 70
ONF Guadeloupe	Simon MARTIN- PIGEONNIER	Chargé de mission PNA pour la Guadeloupe et Saint-Martin	simon.pigeonnier@onf.fr 0690 99 60 73
ONF Martinique	Félix BOMPY	Adjoint à la directrice à la DT Martinique/ Chef du Service Travaux et Ingénierie Financière	felix.bompy@onf.fr 06 96 33 06 59
ONF Martinique	Emy NJOH ELLONG	Animatrice territoriale des PNA pour la Martinique	emy.njoh-ellong@onf.fr 06 96 26 69 62
ONF Martinique	Kévin URVOY	Chargé de mission PNA pour la Martinique	kevin.urvoy@onf.fr 06 96 26 74 51
Région Guadeloupe	Chantal NANHOU	Direction de l'environnement & cadre vie / Chef projet biodiversité	chantal.nanhou@cr-guadeloupe.fr 05 90 80 40 40
Collectivité Territoriale de la Martinique	Liam VILLENEUVE	Service Patrimoine naturels et biodiversité	Liam.villeneuve@collectivitedemartinique.mq

Annexe 2 : Fiches réflexe « Signalement iguane commun » pour La Désirade

Fiche à destination des services techniques





Fiche à destination du grand public

14

FICHE REFLEXE
SIGNEALLEMENT IGUANE COMMUN

Lorsqu'un iguane à queue rayée est observé à la Désirade :

- 1 Prendre une PHOTO et un point GPS ou localisation précise, date et heure**
- 2 CONTACTEZ immédiatement la GENDARMERIE : 0590 22 47 60**

Les services de gendarmerie transmettent le signalement à l'équipe chargée de l'animation du réseau de lutte (Association Titè – ONF)*

Le réseau organise les tournées de capture avec les personnes formées et habilitées.

Si l'IC est capturé
L'iguane vivant est retenu en cage jusqu'à son rapatriement en Guadeloupe.

Si la capture de l'IC est improbable (difficultés techniques)
La mise à mort de l'animal est envisagée avec toutes les précautions nécessaires. Le cadavre est rapatrié en Guadeloupe en vue d'analyses génétiques.

*Pour faire partie du réseau de lutte contre l'iguane commun à Désirade, contactez-nous au 0690 37 21 54 / asso.tite@gmail.com



Annexe 3 : Fiches réflexe « Lutte contre l'iguane rayé » pour l'îlet Chancel

**Coordination****Equipe d'animation PNA (ONF) :**

Chargé de mission
06 96 26 74 51
iguanepetitesantilles@gmail.com

Animateur territorial
06 96 26 69 62

DEAL :

Chargé de gestion des espèces exotiques envahissantes
EEF972@developpement-durable.gouv.fr
06 96 21 82 41



Fiche reflexe de lutte contre iguane rayé îlet Chancel



Un membre du réseau de veille reçoit un signalement d'un iguane commun ou d'iguane hybride sur l'îlet Chancel

Il transmet localisation précise ou le point GPS, la date, le contact du signalant et une photo de l'animal à l'équipe d'animation du PNA (06 96 26 74 51 et 06 96 26 69 62).

L'équipe d'animation du PNA organise des prospections avec les membres du réseau de veille de l'îlet Chancel, mobilise le matériel nécessaire (carabines, perches de capture, bateau ou kayaks, ...) et tient informé Michel Bally du signalement, des dates de prospection et des personnes impliquées

En cas d'observation de l'iguane commun ou hybride, il est capturés et mis à mort sur place à la carabine ou directement mis à mort à la carabine si la capture est impossible par une personne habilitée par l'AP2013189-0013

Des prélevements génétiques sont réalisés, une photo et un point GPS relevés. Le corps est conservé dans le congélateur de l'ONF jusqu'à réalisation des prélevements génétiques. Il est équarri par la suite.



Le nombre de prospections nécessaires pour repérer l'individu peut être très important. Il est nécessaire de disposer d'un signalement le plus fiable possible (photo + point gps) pour conserver la motivation des agents. Pensez à demander une photo et un point GPS auprès du signalant !

15

Annuaire réseau de veille îlet Chancel

**Coordination****Equipe d'animation PNA (ONF) :**

Chargé(e) de mission
06 96 26 74 51
iguanepetitesantilles@gmail.com

Animateur territorial
06 96 26 69 62

DEAL :
Chargé(e) de gestion des espèces exotiques envahissantes
EEF972@developpement-durable.gouv.fr
06 96 21 82 41

Chargé(e) de mission faune terrestre
julie.gresser@developpement-durable.gouv.fr

**Prospections / capture et mise à mort****Brigade de l'environnement du Robert**

Wilfrid Belhumeur : 06 96 26 83 78

Bruno Lecomte : 06 96 22 10 42

Parc Naturel de Martinique

Jean Claude Nicolas (responsable) : 06 96 03 02 04

Thomas Alexandre : 06 96 86 08 25

Christophe Auguste : 06 96 21 51 08

Service Mixte de Police de l'Environnement

Francis Marguenat (responsable) : 06 96 32 24 71

Christian Etchecahar : 06 96 27 66 27

Office National des Forêts

Francis George (responsable) : 06 96 22 03 40

Nicolas Rémy : 0696 29 03 22

CAP NORD

Cyril Zacheilin (responsable) 06 96 28 69 09

SEPANMAR

Roland Marraud des Grottes 06 96 45 29 78

Propriétaire à tenir informé

- Michel BALLY 06 96 23 89 26

Matériel à prévoir

- Bateau ou kayak (ONF, PNM ou Brigade de l'environnement du Robert)
- Carabine (ONF ou SMPE)
- Perche de capture (ONF, SMPE, PNM, Brigade environnement du Robert)
- Sac de capture
- Ciseaux, alcool à 90° non dénaturé et flacon pour prélevement génétique (ONF)

